

Le 21 décembre 2017

Stella Leney, Ad. E.
Vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-5897

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courriel du 8 décembre 2017, dans lequel vous nous demandez :

« *Copie de tout document que détient Hydro-Québec et permettant de voir toutes les dépenses qui ont été faites par Hydro-Québec en lien avec des parties de golf ou des tournois de golf afin que ces employés/cadres et membres de la haute direction, incluant les membres du conseil d'administration, puissent y participer pour l'année 2017.* » (sic)

En réponse à votre demande, nous vous informons qu'à la date de réception de celle-ci et pour l'année 2017, les dépenses remboursées par Hydro-Québec en lien avec la participation d'employés, cadres ou membres de la haute direction, à des parties ou tournois de golf, totalisent 317,87 \$.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'accès*. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.